
ARRETE PORTANT ALIGNEMENT

Rue du Bas Ruet

Vu la demande en date du 26/05/2026 par PROGEO CONSEILS, 8 bis place Saint Jacques 44190 CLISSON, représentée par Monsieur FAVREAU Quentin, sollicite L'ALIGNEMENT des parcelles cadastrées AT n°137, située rue du Bas Ruet, Commune de SAINT PHILBERT DE BOUAINE,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 1965 portant règlement sur la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'état des lieux,

ARRÊTE:

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini conformément au plan joint à l'arrêté.

ARTICLE 2 - Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.



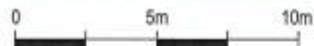
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.

PLAN DE BORNAGE DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES

ECHELLE : 1 / 200



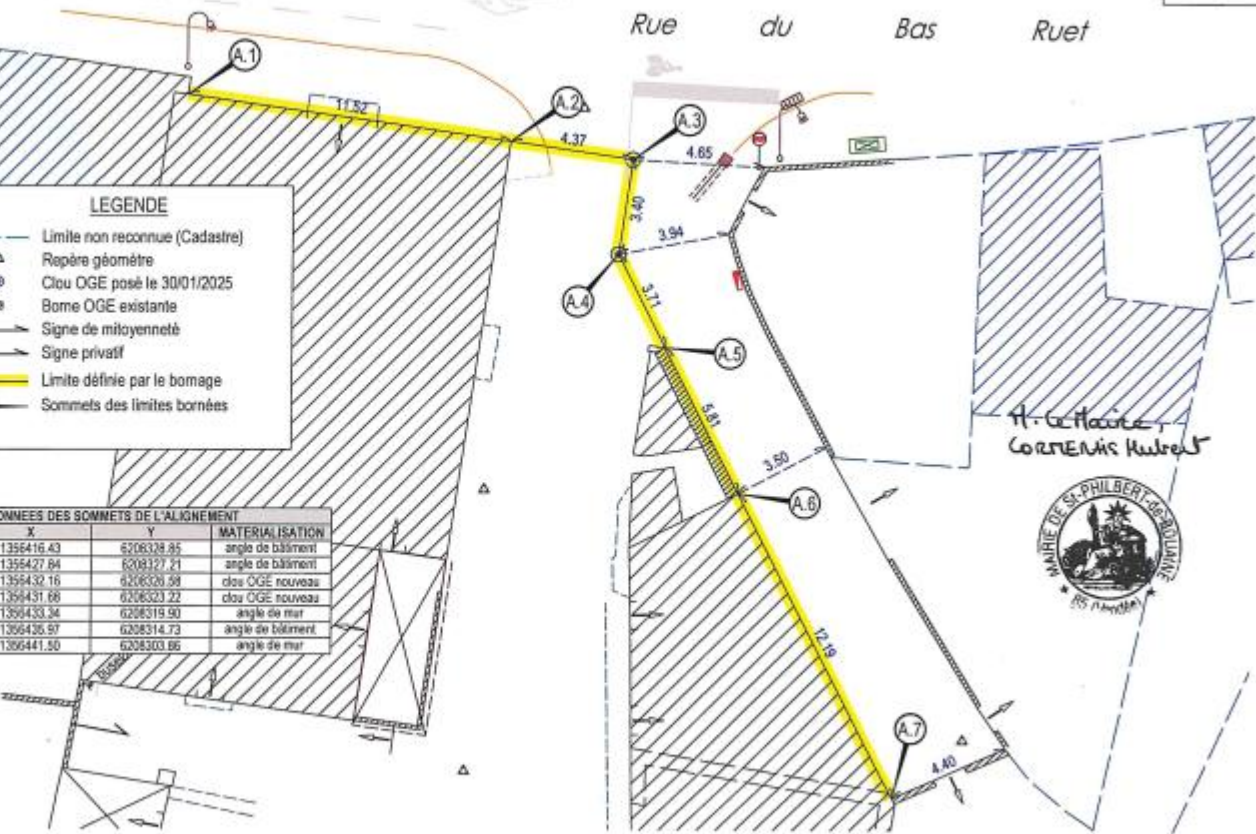
- Les coordonnées sont rattachées au système légal de référence : RGF 83 (projection Lambert 9 zones - zone n°6 - CC47).
- Le nivellement est rattaché au N.G.F. (IGN 69) (rattachement par mesures GPS basées sur le réseau TERIA)



LEGENDE

- Limite non reconnue (Cadastre)
- ▲ Repère géomètre
- ⊙ Clou OGE posé le 30/01/2025
- ⊙ Borne OGE existante
- Signe de mitoyenneté
- Signe privatif
- Limite définie par le bornage
- Ⓐ Sommets des limites bornées

DESIGNATION	X	Y	MATERIALIZATION
A.1	1356416.43	6206328.85	angle de bâtiment
A.2	1356427.84	6206327.21	angle de bâtiment
A.3	1356432.16	6206328.58	clou OGE nouveau
A.4	1356431.68	6206323.22	clou OGE nouveau
A.5	1356433.34	6206319.90	angle de mur
A.6	1356435.97	6206314.73	angle de bâtiment
A.7	1356441.50	6206303.66	angle de mur



H. Le Houte
CORRENTIS Hutelet



DOSSIER n° 2023 545

S. LEBOEUF - N. DECHENEAUX

Date	Modifications	Visa
30/01/2025	Plan de bornage de la propriété des personnes publiques	Q.F.

Bois, Place Saint Jacques
44 190 CLISSON

Tel : 02.40.54.02.30
contact@progeoconseils.com



notification.

Département de La Vendée

Commune de SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE

Adresse : 50, rue du Bas Ruet

Propriété de la SCI DM IMMO



**PROGEO
CONSEILS**
Géomètres-Experts

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.